
Instructions d'emploi des produits par les consommateurs

Instructions for use of products by consumers

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC Guide 37:2012](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e5166932-2c9f-447a-be4b-312466892de2/iso-iec-guide-37-2012)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e5166932-2c9f-447a-be4b-312466892de2/iso-iec-guide-37-2012>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/IEC Guide 37:2012

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e5166932-2c9f-447a-be4b-312466892de2/iso-iec-guide-37-2012>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO/CEI 2012

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Principes généraux	1
5 Articles figurant dans les normes	3
6 Emplacement et présentation	4
7 Conception et communication	6
7.1 Généralités.....	6
7.2 Lisibilité du texte.....	6
7.3 Couleurs.....	8
7.4 Principes de communication.....	8
7.5 Formulation et utilisation de termes techniques.....	8
7.6 Langue(s).....	9
7.7 Illustrations.....	11
7.8 Symboles graphiques.....	11
7.9 Tableaux.....	11
7.10 Diagrammes.....	12
7.11 Table des matières/index.....	12
7.12 Action en cas d'erreurs ou de dysfonctionnements.....	12
8 Mises en garde	12
9 Durabilité des instructions d'emploi	13
10 Évaluation	14
Annexe A (informative) Listes de contrôle pour l'évaluation des instructions d'emploi	16
Annexe B (informative) Liste de contrôle applicable aux groupes de rédaction des normes	22
Bibliographie	26

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

Les projets de Guides adoptés par le comité ou le groupe responsable sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Guides requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO/CEI Guide 37 a été élaboré par le Comité de l'ISO pour la politique en matière de consommation (ISO/COPOLCO).

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO/CEI Guide 37:1995), qui a fait l'objet d'une révision technique.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC Guide 37:2012](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e5166932-2c9f-447a-be4b-312466892de2/iso-iec-guide-37-2012)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e5166932-2c9f-447a-be4b-312466892de2/iso-iec-guide-37-2012>

Introduction

Les instructions d'emploi servent à transmettre à l'utilisateur des informations sur l'utilisation correcte et sûre du produit et des services associés. Les moyens de communication utilisés séparément ou de façon combinée sont

- les textes,
- les mots,
- les symboles graphiques,
- les diagrammes,
- les illustrations, et
- les informations auditives, visuelles ou tactiles.

Les instructions d'emploi peuvent figurer sur le produit, sur son emballage ou dans des documents qui l'accompagnent, tels que dépliants, manuels, media et informations électroniques telles que le site Web du fournisseur.

Bien que la plupart des recommandations données dans le présent Guide s'appliquent également aux instructions concernant les services aux consommateurs, il n'est pas destiné à traiter tous les aspects des services. De plus amples informations sont données dans l'ISO/CEI Guide 76.

Le présent Guide n'est pas destiné à donner des informations complètes applicables à chaque cas. Il offre une orientation à toutes les parties intéressées sous la forme de principes généraux et de recommandations détaillées sur la conception et la formulation de tous les types d'instructions nécessaires ou utiles à l'utilisateur final de produits de consommation. Des recommandations pratiques pour l'évaluation de telles instructions figurent dans des Annexes A et B informatives.

Le présent Guide peut être utilisé conjointement avec les exigences de normes de produits spécifiques ou, si de telles normes n'existent pas, avec les exigences pertinentes de normes relatives à des produits similaires.

Depuis la publication des précédentes éditions du présent Guide, les développements décrits ci-dessous se sont produits.

- a) Une Norme internationale relative à l'établissement des instructions (CEI 82079-1) a été publiée, permettant de pouvoir établir des références normatives dans les normes de produits. Cependant, contrairement aux exigences de sécurité physique, l'efficacité des informations fournies avec un produit n'a que très difficilement fait l'objet d'une vérification ou certification indépendante.
- b) Il y a eu une forte augmentation des mouvements transfrontaliers, tant pour les produits totalement emballés que pour les consommateurs, qui s'explique par la migration, le tourisme, la réimplantation des sites de fabrication et les opportunités d'importations individuelles assurées par l'Internet. Un fabricant ne peut désormais plus supposer que chaque consommateur est en mesure de lire la langue officielle du pays d'origine d'un produit qui y est vendu.
- c) Il est aujourd'hui admis que, pour bon nombre de produits, il existe une proportion de consommateurs âgés et handicapés qui peuvent (lorsque des informations appropriées sont fournies) utiliser le produit de manière sûre et indépendante mais qui n'ont en revanche pas la possibilité d'avoir accès aux informations fournies avec le produit dans le support habituel — le plus souvent du fait du faible espace d'impression réservé sur le produit.

La présente édition de ce Guide a fait l'objet d'une révision approfondie pour tenir compte de ces évolutions et des nombreuses études de recherche consacrées à l'efficacité des instructions relatives au produit et aux étiquettes de mise en garde, qui présentent toujours une grande variation liée à la probabilité que les consommateurs individuels prennent note, lisent et se conforment aux instructions fournies avec le produit.

L'efficacité des instructions à éviter les dommages ne peut jamais être supposée aussi bonne qu'une formation supervisée ou une conception à sécurité intrinsèque du produit (lorsque cela est possible). L'objet du présent Guide est de recommander la transmission d'un nombre d'informations nécessaires à chaque utilisateur de produit de consommation et de faciliter la compréhension et l'utilisation des instructions.

Si la confiance accordée repose uniquement sur un support, une phrase ou un graphique pour communiquer un message de sécurité essentielle, une partie des consommateurs risque de ne pas le recevoir et une autre partie risque de ne pas s'en souvenir au moment opportun.

**iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)**

[ISO/IEC Guide 37:2012](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e5166932-2c9f-447a-be4b-312466892de2/iso-iec-guide-37-2012)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e5166932-2c9f-447a-be4b-312466892de2/iso-iec-guide-37-2012>

Instructions d'emploi des produits par les consommateurs

1 Domaine d'application

Le présent Guide établit les principes et énonce les recommandations concernant la conception et la formulation d'instructions d'emploi pour les produits présentant un intérêt pour les consommateurs.

Le présent Guide est destiné

- aux comités qui élaborent des normes de produits de consommation,
- aux concepteurs et aux fabricants de produits, aux rédacteurs techniques ou autres personnes participant aux activités de conception et de rédaction de telles instructions,
- aux importateurs, aux autorités publiques, aux organismes d'inspection et aux chercheurs.

Les principes et les recommandations détaillées dans le présent Guide sont censées être appliquées en combinaison avec les exigences spécifiques concernant les instructions d'emploi définies dans des normes de produits ou groupes de produits spécifiques. Des formats de modèle et de formulation sont proposés pour inclusion dans les normes.

Le présent Guide comporte par conséquent des recommandations pratiques et une méthodologie proposée pour l'évaluation de façon à aider à l'établissement de critères communs pour l'évaluation de la qualité des instructions d'emploi.

Les Annexes A et B fournissent des listes de contrôle pour aider les principaux groupes cibles à utiliser le présent Guide.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e5166932-2c9f-447a-be4b-312466892de2/iso-iec-guide-37-2012>

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence (y compris les éventuels amendements) s'applique.

Guide ISO/CEI 14, *Information, à l'intention des consommateurs, sur l'achat de marchandises et de services*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans le Guide ISO/CEI 14 s'appliquent.

4 Principes généraux

IMPORTANT — Il est recommandé que les instructions d'emploi ne puissent pas pallier ni ne pallient les défauts de conception (voir le Guide ISO/CEI 51).

4.1 Les instructions d'emploi font partie intégrante de la livraison du produit. Leur but est de diminuer

- le risque de blessure ou de mauvais état de santé des personnes ou des animaux, et
- les risques de dommage au produit (ou autre bien), ainsi que les dysfonctionnements ou fonctionnement inefficace qui en résultent.

4.2 Il convient que les instructions d'emploi soient intégrées et cohérentes avec toutes les autres informations sur le même produit diffusées par le fabricant/producteur, par exemple sous forme de publicité ou sur des emballages, toute information de garantie et informations via l'Internet. Il convient que tous les documents d'instruction et de publicité soient cohérents, y compris les marquages, étiquettes et emballages de transport.

4.3 Il convient que les instructions d'emploi

- encouragent l'utilisateur à suivre et mémoriser les instructions,
- reconnaissent les phénomènes dangereux potentiels pour la sécurité,
- identifient clairement le produit,
- reconnaissent tous les types d'utilisateurs, en termes
 - d'âge,
 - de sexe,
 - d'antécédents culturels, et
 - de capacités, y compris les utilisateurs novices et expérimentés ainsi que les personnes handicapées (voir le Guide ISO/CEI 71) ou analphabètes,
- définissent, si nécessaire, l'utilisation prévue du produit (voir le Guide ISO/CEI 51),
- contiennent toutes les informations requises pour une utilisation correcte et sûre du produit et/ou pour son entretien et sa maintenance.

4.4 Il convient que les instructions d'emploi couvrent des usages abusifs raisonnablement prévisibles et comportent des mises en garde à cet effet (voir le Guide ISO/CEI 51). Dans la plupart des pays, le fabricant/producteur a l'obligation légale d'inclure de telles mises en garde.

4.5 Il convient que les instructions d'emploi couvrent, soit séparément, soit regroupées, dans la mesure de leur pertinence, les informations suivantes:

- la fonction et le fonctionnement, y compris toute adaptation pour des personnes présentant des handicaps particuliers et toute autre considération telle que l'accès au produit par des enfants ou des animaux domestiques;
- le transport et la manutention du produit, le levage, l'assemblage, l'installation, les conditions de stockage;
- le nettoyage, la maintenance, le diagnostic de panne, les signes de détérioration, la réparation;
- la destruction/la mise au rebut du produit et/ou de tout déchet en prenant pleinement en considération les aspects liés à la sécurité et à l'environnement;
- les spécifications techniques pertinentes pour les consommateurs.

4.6 Il convient que les instructions d'emploi communiquent à l'utilisateur des messages importants traitant d'aspects environnementaux d'emploi relatifs à

- la destruction/l'élimination des déchets,
- le recyclage,
- les contaminants ou polluants,
- le bruit,
- la consommation et la conservation de l'énergie et d'autres ressources.

4.7 Il convient d'attirer l'attention sur la nécessité de mesures spéciales de protection, telles que la supervision par des adultes ou le port de vêtements spéciaux en vue de protéger les utilisateurs et les personnes présentes. Il convient de prendre en compte les dangers encourus par des groupes particuliers, tels que les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées (voir le Guide ISO/CEI 50 et le Guide ISO/CEI 71).

4.8 Si certaines instructions ne s'adressent qu'à un groupe spécifique d'utilisateurs (par exemple pour l'installation, la réparation ou certains types de maintenance), il convient qu'elles soient données séparément et indiquées de manière appropriée. Dans certains cas, il n'est pas indispensable qu'elles accompagnent le produit (voir aussi 7.12).

4.9 Il convient que les informations relatives à des exigences d'utilisation ou de sécurité spécifiques en vigueur dans des pays particuliers soient identifiées en tant que telles.

4.10 Il convient de bien différencier les instructions nécessitant une expertise professionnelle.

4.11 Pour les produits ayant une durée de vie limitée (du point de vue de la sécurité, de la qualité de fonctionnement ou des avantages économiques), il convient de prévoir des informations précises sur l'année de fabrication et/ou la date (et la nature) de péremption du produit.

4.12 Il convient de mentionner la date de publication des instructions d'emploi.

4.13 Selon la complexité du produit et l'importance que revêt la transmission d'informations pertinentes à l'utilisateur pour assurer une utilisation sûre et correcte, il peut se révéler nécessaire d'évaluer les instructions d'emploi pendant l'étape de développement et/ou avant la commercialisation. L'évaluation peut être effectuée

- par un bureau d'études, et/ou [ISO/IEC Guide 37:2012](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e5166932-2c9f-447a-bc4b-3171611f1d2c/iso-37-2012)
- par l'essai du produit par un [panneau interactif d'utilisateurs](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e5166932-2c9f-447a-bc4b-3171611f1d2c/iso-37-2012).

Voir également l'Article 10 et l'Annexe A.

4.14 L'évaluation des instructions d'emploi couvre les instructions placées sur le produit lui-même, et/ou sur son emballage, et/ou dans les documents d'accompagnement (par exemple dépliants, manuels, bandes audio et vidéo, CD, sites web). Conformément à 4.1, il convient que les instructions d'emploi soient évaluées comme partie intégrante de la livraison du produit, et pour ce qui concerne leur conformité aux exigences des normes internationales ou de la législation nationale.

5 Articles figurant dans les normes

5.1 Il convient que les normes n'exigent que la fourniture des informations minimales dont l'utilisateur doit disposer pour pouvoir réduire les dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. La communication des informations essentielles sera moins efficace si elle se confond dans les nombreuses mises en garde contre des phénomènes dangereux qui sont évidents ou qui ont été éliminés par les caractéristiques nominales.

5.2 Il peut être préjudiciable, dans certaines circonstances, d'exiger la fourniture de toutes instructions ou mises en garde dans les normes, par exemple

- pour les produits courants simples ne présentant que des phénomènes dangereux inhérents et évidents,
- pour les dispositifs automatisés, intuitifs ou à sécurité intrinsèque ne présentant aucun phénomène dangereux résiduel.

5.3 Il peut également se révéler approprié

- de spécifier la liste minimale des questions pour lesquelles les utilisateurs doivent avoir des instructions, ou
- la liste des phénomènes dangereux dont les consommateurs ont une mauvaise connaissance.

Par exemple, il peut s'agir de faciliter la rédaction d'une exigence si la norme couvre une large gamme de conceptions de produit ou si les exigences physiques autorisent plusieurs options de conformité ou niveaux de performances (voir Tableau B.1).

5.4 Il convient que les normes (le cas échéant) comprennent des articles spécifiant le contenu minimal spécifique, la formulation ou le format des instructions ou des mises en garde devant être fournies (voir Tableau B.2).

5.5 Les normes peuvent recommander ou exiger que les producteurs suivent des lignes directrices spécifiques relatives à la rédaction des instructions dans le cadre de la préparation et de la présentation des instructions (voir Tableau B.3).

5.6 Si une norme dispose d'exigences relatives aux instructions et aux mises en garde, il convient qu'un article indique le mode d'évaluation de la conformité à ces exigences (voir Tableau B.4).

5.7 Il convient que les exigences relatives aux instructions d'emploi soient énumérées dans un article séparé ou dans une annexe normative, à l'exception des éléments suivants:

- il convient que les instructions devant figurer sur le produit lui-même soient spécifiées dans un article traitant du marquage et de l'étiquetage,
- il convient que les instructions qui doivent également être disponibles avant achat soient énumérées dans un article intitulé «Informations au point de vente» ou fassent partie intégrante d'un système d'information sur le produit (voir le Guide ISO/CEI 14).

5.8 Il convient que les normes relatives aux produits présentant un intérêt pour les consommateurs spécifient (par exemple dans une liste minimale) les questions que les instructions d'emploi doivent couvrir. Il convient que ces questions fassent l'objet d'un article séparé de la norme de produit, intitulé «Instructions pour l'emploi, y compris l'installation et l'entretien» (pour les normes de sécurité, voir le Guide ISO/CEI 51).

5.9 Lorsque des procédures spécifiques sont nécessaires pour une utilisation sûre, le fonctionnement, l'assemblage, le démontage, le nettoyage ou la maintenance du produit, ou de façon semblable pour la destruction/mise au rebut du produit ou des déchets, il convient de les définir dans la norme de produit (voir les Directives ISO/CEI, Partie 2:2011, 6.3.3 et 6.3.7).

5.10 Lorsque les instructions d'emploi doivent figurer sur le produit lui-même, il convient de les définir dans l'article traitant du marquage et de l'étiquetage (voir le Guide ISO/CEI 51, les Directives ISO/CEI, Partie 2:2011, 6.3.3 et 6.3.7, et les Articles 8 et 9 du présent Guide).

5.11 Le paragraphe 7.2 décrit les circonstances dans lesquelles il convient que la norme de produit spécifie les tailles minimales de police et le contraste de luminosité ou une distance de lecture de laquelle les instructions sont visibles.

6 Emplacement et présentation

6.1 Il convient que toutes les instructions soient présentées et placées de sorte à en inciter la lecture et la mise en application. Il convient de prendre en compte d'autres formats, par exemple un jeu d'instructions

écrit et un autre sous forme d'images ou autres représentations audio ou vidéo (cela peut revêtir une importance toute particulière pour les personnes âgées et les personnes handicapées).

6.2 Les instructions d'emploi, ou des parties de ces instructions, peuvent être données par un ou plusieurs des moyens suivants:

- sur le produit;
- sur l'emballage;
- dans les documents accompagnant le produit et dans la documentation;
- sur des supports audio, vidéo ou interactifs.

Il convient que les décisions relatives à l'emplacement des instructions (ou parties de ces instructions) tiennent compte des exigences légales, des risques pour la santé et la sécurité, des exigences en matière d'environnement ou similaires, de la conception du produit, du temps dont l'utilisateur a besoin de l'information, le niveau de compétence requis, etc.

6.3 Il convient que les instructions d'emploi soient détaillées de la même manière sur le site Web du fournisseur (s'il existe) que dans la documentation. Il convient de fournir les formats Internet et papier.

NOTE Les normes du World Wide Web Consortium (W3C) fournissent des indications complémentaires sur l'interopérabilité et les accès. Les normes produites par l'ISO/CEI JTC 1/SC 35 *Technologies de l'information — Interfaces Utilisateurs* sont un autre exemple.

iTeh STANDARD PREVIEW

6.4 Des instructions figurant sur le produit lui-même présentent des avantages manifestes pour l'utilisateur. Cependant, pour certains produits, en raison de leurs petites dimensions ou de leur forme, ou du fait qu'ils sont en partie cachés à la vue en cours d'emploi, mettre tout ou partie des instructions sur l'emballage ou dans une documentation accompagnant le produit peut s'avérer la meilleure ou la seule solution.

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e5166932-2c9f-447a-be4b-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e5166932-2c9f-447a-be4b-312166892de2/iso-iec-guide-37-2012)

6.5 Lorsque les instructions d'emploi sont complexes, il peut être utile que certains messages importants soient donnés ou affichés sur le produit à l'aide de notices ou rappels succincts sur cartes, autocollants ou étiquettes (voir Article 9).

6.6 Lorsque la sécurité dépend de conditions correctes d'installation, d'emploi, de maintenance, d'élimination ou de mise au rebut, et que les méthodes correctes ne ressortent pas clairement du produit même, il convient que la norme de sécurité du produit spécifie au minimum un marquage de mise en garde attirant l'attention de l'utilisateur sur la ou les parties pertinentes des instructions d'emploi.

6.7 Il convient que les instructions d'emploi électroniques (par exemple vidéo, DVD, multimédia) soient conçues pour le grand public et soient faciles à utiliser et à comprendre. Les DVD et supports similaires peuvent fournir une gamme de pistes sonores et options de sous-titrage, y compris un programme de langage gestuel pour les consommateurs à déficience auditive et une description audio pour les malvoyants.

6.8 Si des instructions d'emploi sont indispensables pour prendre en toute connaissance de cause une décision d'achat de produits, il convient que ces instructions ou certaines de leurs parties pertinentes soient aisément accessibles au point de vente et depuis un site Web.

EXEMPLE Il convient qu'elles comprennent, par exemple, des sujets tels que la nécessité de vêtements de protection et les mises en garde aux parents concernant les restrictions d'utilisation par les enfants au-dessous d'un certain âge, poids ou aptitude.

NOTE Les systèmes d'information sur les produits, tels que décrits dans le Guide ISO/CEI 14 (sur l'information des produits) et dans le Guide ISO/CEI 41 (pour les aspects relatifs à l'emballage), donnent des directives spécifiques permettant de faciliter une décision d'achat raisonnée.

7 Conception et communication

7.1 Généralités

7.1.1 Il convient, dans toute la mesure du possible, de présenter les informations relatives à la sécurité au début des instructions.

7.1.2 Il convient que les instructions de fonctionnement commencent par la description du fonctionnement normal du produit et suivent un processus d'apprentissage continu. Il convient de décrire chaque tâche en une série logique de petites étapes. Des points de référence, tels que des chiffres ou des numéros de paragraphes, sont utiles, notamment en cas d'assemblage.

7.1.3 La répétition, de préférence reformulée ou illustrée sous forme graphique, peut aider à améliorer les points clés du fonctionnement ou de la sécurité, à condition que chaque nouvelle occurrence soit appropriée à la série, au contexte ou aux besoins du lecteur à ce moment. Étant donné que la compréhension et la mémoire du consommateur ne peuvent jamais être considérées comme parfaites, il est nécessaire, en termes techniques, d'intégrer un degré de «redondance» à la conception et à la communication des instructions du produit afin d'en améliorer l'efficacité.

7.1.4 Il convient que les instructions d'emploi identifient clairement

- le fabricant/fournisseur de service en indiquant le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et le site Web de la société, et
- le produit, par exemple en indiquant le modèle, la version ou le type auquel elles s'appliquent.

Des contre-vérifications doivent être prévues de façon à éviter que les modifications ou les différences (si minimales soient-elles) entre modèles ou sous-groupes du même modèle ne conduisent en à une incohérence entre les instructions en possession de l'utilisateur et le produit utilisé (voir 4.2).

7.1.5 De préférence, il convient que l'utilisateur d'un modèle particulier ne reçoive que des informations se rapportant à ce modèle. Cependant, dans le cas d'instructions identiques pour deux modèles ou plus, un jeu unique d'instructions d'emploi est acceptable sous réserve de spécifier la gamme couverte.

7.1.6 Il convient que les instructions concernant des modules ou options soient clairement séparées des instructions générales et de celles relatives à d'autres modules ou options (par exemple à l'aide d'articles ou rubriques séparées) de façon que l'utilisateur ne soit pas induit en erreur par des documents non pertinents.

7.2 Lisibilité du texte

7.2.1 Il convient que toutes les instructions soient facilement visibles et lisibles (avec une vue normale) de la distance à laquelle les utilisateurs doivent les lire. Les éléments contribuant à la lisibilité comprennent la distance normale de lecture et l'angle, le style, la taille et la couleur de la police du texte, la couleur du fond et le contraste de luminosité.

7.2.2 Il convient de prévoir l'emplacement des instructions sur le produit et l'angle entre leur surface et le plan vertical de façon qu'elles soient aisément lisibles et compréhensibles par les utilisateurs du ou des points où ils se trouvent lors de l'utilisation du produit.

NOTE Pour toute information nécessitant d'être lisible depuis une plus grande distance, la norme de produit peut devoir spécifier la distance minimale de lecture.

7.2.3 Il convient que les instructions figurant sur l'emballage soient visibles et lisibles lorsque l'emballage est à la verticale. Lorsque la surface visible du produit ou de l'emballage réservée au texte est nécessairement très limitée, il convient que la norme de produit spécifie les tailles minimales de police et le contraste de luminosité.